

Wall demande l'autorisation de placer une voiture automobile au coin des rues Peel et Ste-Catherine, sur la rue Peel. Cette lettre nous est référée avec instruction de faire rapport à votre Commission.

Pour nous conformer à ladite résolution, nous avons l'honneur de faire rapport que nous avons pris communication d'un exposé de faits contenu dans une lettre de M. Bienvenu, surintendant du Département des Licences, d'où il résulte que ce nommé Wall demande l'autorisation de faire stationner, comme voiture de place, une automobile à un endroit qui n'est pas indiqué comme étant celui d'un poste de cochers établi par les règlements de la Cité.

Nous constatons en outre que l'intention du nommé Wall est d'exiger la somme de cinquante centins de chaque personne pour une course, et ce, contrairement au tarif des voitures de place.

Nous sommes d'opinion que les règlements de la Cité concernant les voitures de louage ne s'appliquent qu'aux voitures tirées par des chevaux, de sorte qu'une automobile ne pourrait être licenciée comme voiture de place sans un amendement aux règlements de la Cité.

Dans ces circonstances, nous avisons votre Commission qu'elle n'a pas le pouvoir ni l'autorité nécessaires pour octroyer au nommé Wall la permission demandée pour faire stationner une voiture automobile au coin des rues Peel et Ste-Catherine.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité,
(Pour les avocats de la Cité).

J. P. Wall asked for authority to place an automobile corner of Peel and Ste. Catherine streets, on Peel street. That letter was referred to us with instructions to report to your Committee.

In compliance with said resolution, we beg to report that we have taken communication of a statement of facts contained in a letter from Mr. Bienvenu, superintendent of the License Department, which explained that this man named Wall asked for permission to station, as he would a cab, an automobile in a place which has not been located as a cabstand established by the City by-laws.

We moreover notice that Mr. Wall has the intention of asking the sum of fifty cents from each person, for a drive and this, contrary to the cab tariff.

We are of opinion that the City by-laws concerning vehicles apply only to vehicles drawn by horses, so that an automobile could not be granted a license as a hackney-coach without an amendment to the City by-laws.

Under these circumstances, we advise that your Committee has neither the right, nor the necessary authority to grant to the man named Wall permission to station an automobile, corner of Peel and Ste. Catherine street.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney.
(For the City Attorneys).

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 10 septembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS

1.—MM. J.-M.-M. Duff et l'ex-échevin Sauvageau se présentent devant la Commission à l'appui d'une requête, signée par des citoyens et contribuables de la Cité, propriétaires de la ruelle St-David, quartier St-Joseph, qui demandent l'élargissement du côté Ouest de la ruelle St-David, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St-Antoine, à une largeur de 50 pieds, suivant le plan homologué dudit quartier.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant l'élargissement du côté Ouest de la ruelle St-David, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St-Antoine, quartier St-Joseph, à une largeur de 50 pieds, suivant le plan homologué dudit quartier. Le coût total de cet élargissement sera payé moitié par la Ville et moitié au moyen d'une répartition prélevée sur les propriétaires de la ruelle St-David, entre la rue Notre-Dame et la rue St-Antoine.

2.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission, accompagné d'une délégation, et demande la construction de trottoirs en bois dans l'avenue Papineau et la rue Marquette, au Nord de la rue des Carrières.

M. le président informe M. l'échevin Duquette que la Commission n'a plus de fonds pour les trottoirs en bois, mais que sa demande sera prise en considération.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 10th of September.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

1.—Messrs. J. M. M. Duff and ex-Ald. Sauvageau appeared before the Committee in support of a petition, signed by citizens and ratepayers of the City, proprietors of St. David's lane, St. Joseph ward, asking that the west side of St. David's lane be widened, from Notre-Dame to St. Antoine street to a width of 50 feet, according to the homologated plan of said ward.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the west side of St. David lane be widened from Notre Dame to St. Antoine street, St. Joseph ward, to 50 feet, according to the homologated plan of said ward. The total cost of said widening to be paid one half by the City and the other half by means of an assessment roll, imposed upon the real estate owners, on both sides of St. David lane, between Notre Dame and St. Antoine street.

2.—Ald. Duquette appeared before the Committee, with a delegation, and asked that wooden sidewalks be built in Papineau avenue and in Marquette street, north of Carrières street.

The chairman informed Ald. Duquette that the Committee had no more funds for wooden sidewalks, but that his request would be considered.